

Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY

Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2026-99
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 9 septembre 2026

L'An Deux Mille Vingt-Six, le 9 septembre 2026, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

**Nbre de Conseillers
Municipaux en
exercice : 33**

**Nbre de membres
présents : 32**

**Nbre de suffrages
exprimés : 32**

Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Lise VURPILLOT. Denis NEDEZ. Martine MICHAUD. Arnaud PAVILLARD. Anne-Lise GARCIA. Arnaud JACQUOT. Stéphanie GAUTIER. Armando LOPES. Omar RABEL. Dominique DANGEL. Thierry MAILLOT. Maud PELISSIER. Roland GAMBERI. Nourredine DRAYAF. Claudia FERNANDES. Coralie GUILLAUME. Martine LAMBERT. Philippe CURIE. Mélanie GREMILLET. Daniel FERNANDES. Elodie LERALE. Oktay OKTEM. Nathalie LIARD. Cyril DAMOTTE. Emilie BARBIER. Nadine MERCIER. Gérard PAYOT. Anne MAGNIN-FEYSOT. Carlo MIGUEL. Malika DRICI. Patrice MARTIN

Excusés : Michel TREPPO

Absents :

Pouvoirs :

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 2 septembre 2026

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Arnaud JACQUOT ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

Après en avoir pris connaissance et en l'absence d'observation, le Conseil municipal arrête les procès-verbaux de la séance du 24 février 2026, du 20 mars 2026, du 15 avril 2026, du 22 avril 2026 et du 9 juin 2026.

**CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN ISSUE DU DOMAINE PUBLIC – RUE DES
SAPINS – ROUTE DE BONDEVAL RD 38^E2**

*Extrait du registre des délibérations n°2026-99***CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN ISSUE DU DOMAINE PUBLIC – RUE DES SAPINS - ROUTE DE BONDEVAL – RD 38^E2**

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur ALBOUY Enguerran, domicilié 2 rue des Sapins à Seloncourt, a fait part de son souhait de pouvoir acquérir un terrain adjacent à sa propriété (espace vert), bordant la rue des Sapins.

Cette parcelle appartient, pour partie au domaine public communal de Valentigney et pour partie au domaine public communal de la ville de Seloncourt (voir plan ci-joint).

La superficie qui serait cédée par la Ville de Valentigney est de 36 m². Un document d'arpentage est en cours d'élaboration par un géomètre. Le terrain relevant du domaine public communal, il devra faire l'objet d'une désaffectation et d'un déclassement avant d'être cédé. Une estimation a été demandée au service des domaines. Ce dernier a fixé la valeur unitaire de ce terrain à 6 € HT le m². La Ville de Seloncourt a donné son accord pour la cession du terrain la concernant sur la même base de prix. Monsieur ALBOUY prendra en charge les frais de géomètre et les frais d'acte notarié.

Il est utile de préciser que la présente opération n'entrant pas dans le cadre d'un projet d'aménagement et de commercialisation, la cession n'est pas assujettie à la TVA et sera soumise au tarif de droit commun en matière immobilière.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées autorise Monsieur le Maire à :

-**CEDER** le terrain ci-dessus référencé aux prix et conditions précités

-**SIGNER** tous documents s'y rapportant.

- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,



Philippe GAUTIER